

Concours d'épellation virtuel 2022

Une initiative de Gramen pour la promotion de la langue française auprès des jeunes franco-ontariens

Coordonnateur
Sylvain Taguimdjeu
Cell. 647 829 5337

Courriel: info@gramen.org



Règlements du concours virtuel d'épellation 2022 pour les personnes participantes.

1. ADMISSIBILITÉ

Les personnes qui souhaitent participer au concours d'épellation 2022 devront satisfaire aux exigences suivantes:

- 1.1. appartenir à un des niveaux d'études ciblés par le concours : De la 1^{ère} à la 8^e année
- 1.2. s'inscrire à son niveau d'étude actuel
- 1.3. s'inscrire officiellement au concours (via le site Web de GRAMEN <http://www.gramen.org/>)
- 1.4. payer les frais d'inscription de 15\$
- 1.5. signer le formulaire de consentement

2. BANQUE DES MOTS

- 2.1. Les listes des mots du concours d'épellation sont élaborées par un comité formé **d'enseignantes et d'enseignants agréés de l'Ontario.**
- 2.2. Chaque liste contient **200 mots non mis en contexte et non organisés** en fonction des niveaux de difficulté. Les listes des mots sont envoyées par courriel aux parents des personnes participantes au moins un mois avant la date du concours.
- 2.3. Les **200 mots** représentent (sous réserve de l'utilisation de la liste de mots supplémentaires) la base de données des mots à utiliser lors des trois phases du concours (éliminatoire, demi-finale, finale).
- 2.4. Les **200 mots** seront organisés, mis en contexte dans des phrases simples et remis aux membres du jury le jour du concours.
- 2.5. Chaque **mot** sera associé à **un numéro** dont seul le jury aura connaissance.
- 2.6. Le jury doit en cas d'égalité persistante avoir recours à une **banque de mots non publiés** pour départager les candidats. Ces mots auront un niveau de **difficulté plus élevé.**

Concours d'épellation virtuel 2022

Une initiative de Gramen pour la promotion de la langue française auprès des jeunes franco-ontariens

Coordonnateur
Sylvain Taguimdjeu
Cell. 647 829 5337

Courriel: info@gramen.org



3. TIRAGE DES NUMÉROS DE MOTS À ÉPELER

- 3.1. L'ordre de tirage des numéros des personnes participantes se fera selon l'ordre alphabétique des prénoms.
- 3.2. Pour la phase éliminatoire, le chef de jury tire au sort pour chaque candidat, trois numéros correspondants aux codes des mots à épeler par le candidat.
- 3.3. Pour les autres rondes, le chef de jury tire au sort pour chaque candidat, un seul numéro correspondant au code du mot à épeler.

4. PHASES DU CONCOURS ET EFFECTIFS

Le concours se déroulera en **trois phases** :

1. **La phase éliminatoire** :
 - Cette phase est obligatoire pour toutes les personnes participantes.
2. **La demi-finale**
 - Elle implique les dix personnes qualifiées à l'issue de la phase éliminatoire.
3. **La finale**
 - Elle implique les cinq personnes qualifiées à l'issue de la phase de demi-finale.

5. DISPOSITIONS LIÉES À L'HABILLEMENT DE LA PERSONNE PARTICIPANTE ET À SON ENVIRONNEMENT

- 5.1. Chaque personne participante devra porter obligatoirement le T-shirt fourni par l'équipe d'organisation. Si cette disposition n'est pas respectée, la personne participante sera disqualifiée.
- 5.2. Chaque personne participante doit activer son microphone ainsi que sa caméra et montrer correctement son visage pendant l'épellation d'un mot.
- 5.3. Le microphone et la caméra devront être désactivés après la prestation de la personne participante.
- 5.4. Pendant l'épellation d'un mot, la personne participante **doit regarder l'écran** de l'ordinateur, ses yeux devront rester dans cette direction jusqu'à la fin de l'épellation du mot. Si la personne participante ne respecte pas cette règle, elle sera disqualifiée.

Concours d'épellation virtuel 2022

Une initiative de Gramen pour la promotion de la langue française auprès des jeunes franco-ontariens

Coordonnateur
Sylvain Taguimdjeu
Cell. 647 829 5337

Courriel: info@gramen.org



- 5.5. Aucune autre personne en dehors de la personne participante ne devra être filmée par la caméra ou entendue par le microphone. Les membres du jury se réservent le droit de disqualifier une personne participante si son environnement peut nuire au bon déroulement du concours (Par exemple trop de bruit autour de la personne participante).
- 5.6. La personne participante ne devra en aucun cas être aidée pendant l'épellation. La personne participante sera éliminée si cette disposition n'est pas respectée.
- 5.7. Si pour une raison ou une autre, la connexion est interrompue pendant l'épellation dans une phase donnée, la personne participante sera réintégrée dans la compétition si ladite phase est encore en cours, dans ce cas le jury procédera à un nouveau tirage pour changer le mot dont l'épellation a été interrompue.
- 5.8. Si pour une raison ou une autre, la connexion est interrompue pendant l'épellation dans une phase donnée et que la personne participante se reconnecte lorsque ladite phase est terminée, la personne participante sera disqualifiée.

6. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'ÉPELLATION

- 6.1. La compétition est orale. Par conséquent les personnes participantes doivent épeler les mots oralement.
- 6.2. L'utilisation des crayons ou des papiers n'est pas permise.
- 6.3. Le jury prononce le mot à épeler.
- 6.4. Dans un premier temps, la personne participante prononce le mot qu'elle doit épeler, ensuite elle l'épelle et enfin elle le prononce à nouveau.

Par exemple : Jury : épelle le mot « Papa »; Candidat·e : papa / p - a - p - a / papa

- 6.5. La personne participante aura **15 secondes au maximum** pour épeler le mot correspondant au numéro tiré.
 - 6.5.1. Si au bout des **10 secondes**, la personne participante **n'a pas commencé à épeler le mot**, cela est compté comme **une erreur** et elle sera éliminée.
 - 6.5.2. Si la personne participante a **commencé à épeler le mot mais** qu'il ou elle n'a pas terminé au bout des **15 secondes**, cela est compté comme une erreur et elle sera **éliminée**.

Concours d'épellation virtuel 2022

Une initiative de Gramen pour la promotion de la langue française auprès des jeunes franco-ontariens

Coordonnateur
Sylvain Taguimdjeu
Cell. 647 829 5337

Courriel: info@gramen.org



6.5.3. La personne participante n'a pas le **droit de s'arrêter** en plein **milieu de l'épellation** d'un mot. La personne participante sera éliminée dans ce cas.

6.5.4. Pour toute élimination due au non-respect de l'une des dispositions incluses dans ce règlement, les personnes participantes ne seront pas remboursées.

7. DISPOSITIONS OU EXIGENCES PARTICULIÈRES ATTENDUES DES PERSONNES PARTICIPANTES PENDANT L'ÉPELLATION

7.1. Si la personne participante doit épeler un mot composé avec trait d'union, elle doit le dire.

Exemple : *demi-finale*. d-e-m-i, trait d'union f-i-n-a-l-e, ***demi-finale***

7.2. Si la personne participante doit épeler un mot composé avec espace, elle doit le dire.

Exemple : *petit pois*. p-e-t-i-t espace p-o-i-s, ***petit pois***

7.3. Si la personne participante doit épeler un mot avec un apostrophe, elle doit le dire.

Exemple : *l'école*: l – apostrophe- e accent aigu-c-o-l-e, ***l'école***

7.4. Si la personne participante doit épeler un mot avec une majuscule en début, elle doit le dire.

Exemple : *Ottawa*, O Majuscule t-t-a-w-a, ***Ottawa***

7.5. Si la personne participante doit épeler un mot dans lequel figure le caractère œ ou e dans le o, elle doit le dire. Elle fait de même si le mot comporte le caractère æ ou e dans a.

Exemple 1 : soit à épeler le mot : ***cœur***, c - e dans o – u – r, ***cœur***;

Exemple 2 : soit à épeler le mot : ***ex æquo***, e-x-espace- e dans a – q – u – o, ***ex æquo***

7.6. Si la personne participante doit épeler un mot dans lequel figure les accents (accent aigu, accent grave, accent circonflexe, tréma), elle doit le dire.

Exemple 1 : ***école***, e accent aigu c-o-l-e, ***école***;

Exemple 2 : ***Noël***, N-0-e tréma- l, ***Noël***

7.7. Si la personne participante a besoin d'une précision pour le mot à épeler, elle doit la demander avant de commencer à épeler son mot et avant que le chronomètre soit mis en marche.

Exemple de précisions :

- Demander le genre;
- Savoir si le verbe est à l'infinitif,

Concours d'épellation virtuel 2022

Une initiative de Gramen pour la promotion de la langue française auprès des jeunes franco-ontariens

Coordonnateur

Sylvain Taguimdjeu

Cell. 647 829 5337

Courriel: info@gramen.org



○ etc.

7.8. Une fois que la personne participante a commencé à épeler le mot, elle ne peut plus demander que le mot soit prononcé à nouveau, défini ou utilisé dans une phrase de mise en contexte.

7.9. Si un mot a plusieurs orthographes, l'orthographe qui est acceptée est celle qui figure dans la liste des mots du jury.

8. AUTRES DISPOSITIONS

Chaque personne participante devra se connecter obligatoirement à l'heure indiquée dans les informations pratiques. Le jury se réserve le droit de disqualifier une personne participante connectée en retard si la phase à laquelle elle participe est passée.